

DELIBERATION DD2024_104

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	54
Votants	72
Pouvoirs	18

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 20 septembre 2024

LE 26 septembre 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GRAND PÉRIGUEUX AUX ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SUBVENTION/ADHÉSION)

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHE, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, M. GUILMET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. DUCENE, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER, Mme RENAUD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
 M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
 M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU
 Mme FAURE donne pouvoir à M. JAUBERTIE
 M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
 M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC
 M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
 Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
 M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
 Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
 M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
 M. ROLLAND donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
 Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
 Mme FAVARD donne pouvoir à Mme MARCHAND
 Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
 Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
 Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à M. CHANSARD
 Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BARROUX

PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GRAND PÉRIGUEUX AUX ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SUBVENTION/ADHÉSION)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le développement économique est une des compétences obligatoires du Grand Périgueux.

Qu'afin de parvenir à créer plus d'activités et d'emplois, le Grand Périgueux agit en complémentarité avec différentes structures dont l'action est favorable au développement économique de l'agglomération.

Qu'une présentation est ici faite de ces différentes structures, de leur action et du soutien financier que la Communauté d'agglomération. Le Grand Périgueux propose de leur accorder pour l'exercice 2024 sous la forme de cotisation, adhésion ou subvention.

1. ADI, l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine

Considérant que depuis 2001, le Grand Périgueux est adhérent à l'agence de développement et d'innovation de la Région Nouvelle Aquitaine. Positionnée à l'interface du développement des entreprises, des filières et des territoires de la région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence poursuit 4 grandes missions de service public :

- Accompagner la transformation des entreprises, industrielles et services liés, prioritairement les PME, ETI et start-up, en particulier à travers le levier de l'innovation (technologique et non technologique) et la contribution aux grands programmes régionaux (tels que le programme Usine du Futur ou l'Accélérateur PME-ETI).
- Structurer et incuber des filières ou thématiques émergentes.
- Favoriser l'implantation en Nouvelle-Aquitaine d'activités économiques nationales ou étrangères.
- Structurer et animer un écosystème favorable à la croissance des entreprises et à la création d'emplois en renforçant la coopération interacteurs, la mutualisation des compétences et des savoir-faire en région.

Que du fait de la forte implication entre la Région et le Grand Périgueux dans le domaine économique avec notamment la signature en mars 2023 d'une convention de partenariat, il est proposé de poursuivre l'adhésion à l'Agence de Développement et d'Innovation (ADI) et de verser une cotisation de 0.10 € par habitant, soit un montant arrondi à 10 000 €.

2. Le club d'entreprises de Péri-Ouest, le club d'entreprise de cré@vallée (CDEC) et le club d'entreprises Interfaces

Considérant que dans le territoire du Grand Périgueux, trois clubs d'entreprises ont mis en place un système de gardiennage, fonctionnant toutes les nuits, afin de sécuriser les locaux et les biens des entreprises présentes. Il s'agit du Club Interfaces (Boulazac Isle Manoire, Trélissac), du Club Dynamique d'entreprise de Cré@vallée (Coulounieix-Chamiers, Sanilhac) et du Club de Péri-Ouest (Marsac, Chancelade).

Que l'équilibre financier de ce service de gardiennage est toujours fragile. Les recettes ont été prévues en fonction des entreprises présentes mais à l'occasion des changements de dirigeants ou

d'entreprises, des renouvellements d'adhésion ne se font pas et est indispensable.

Que par une délibération du 17 décembre 2015, il a été proposé que le Grand Périgueux participe au coût de gardiennage.

Qu'il est proposé de renouveler la subvention annuelle au Club d'entreprises de Péri-Ouest pour un montant de 7 200 € et au Club Interfaces, pour un montant de 11 000 €. Le Club Dynamique Entreprise de Créd@vallée nous a cette année également sollicité pour un montant de 7 200 euros.

3. France Active Aquitaine

Considérant que depuis 2018, le Grand Périgueux a signé un partenariat avec l'association France Active avec comme objectifs d'agir en faveur :

- de l'insertion des personnes en difficulté au travers la création d'entreprise en leur permettant l'accès à la bancarisation dans de bonnes conditions (prêt conjoint, caution, ...)
- d'accompagner la création et la pérennisation d'emploi dans le secteur de l'ESS
- d'accompagner les dynamiques territoriales (projet du pole ESS, village d'artisan EPARECA, ...)

Qu'il est proposé de renouveler sa subvention annuelle à hauteur de 5 000€ .

4. Le Grand Réseau Néo-Aquitain des Pépinières d'entreprises (GRAPE)

Considérant que depuis 2009, date d'ouverture de la pépinière d'entreprises Cap@cités, l'agglomération est adhérente au GRAPE afin de bénéficier :

- des échanges d'expériences des pépinières d'entreprises du territoire,
- d'outils mutualisés (abonnement zoom, BPI),
- d'actions de communication et de promotion communes (participation à des salons, site internet, réseaux sociaux, journées portes ouvertes,...),
- de formations entièrement financés par la Région Nouvelle Aquitaine et réservés aux directeurs, responsables, animateurs de pépinières.

Qu'il est proposé de renouveler l'adhésion annuelle au GRAPE pour un montant de 500 €.

5. La Maison de la Nouvelle-Aquitaine

Considérant qu'en septembre 2017, le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine a mis en place la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris. Cette association a pour objet le développement, la valorisation et la promotion à Paris, du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine, de ses acteurs, de ses activités dans les secteurs économique, touristique, gastronomique, culturel, scientifique et universitaire.

Que la Maison de la Nouvelle Aquitaine est un outil collectif qui fédère l'ensemble des acteurs territoriaux et socio-économiques néo-aquitains, pour valoriser le développement et le rayonnement des territoires et filières de la région.

Que ces prestations sont gratuites pour les collectivités adhérentes et à jour de leur cotisation.

Qu'il est proposé de renouveler l'adhésion à la Maison d'Aquitaine pour un montant 5 000 euros, montant demandé à toutes les structures intercommunales de moins de 10 000 habitants.

6. Initiatives Périgord

Considérant que Initiatives Périgord est une association de prêt d'honneur aux créateurs d'entreprises, créée en 1998, dont le but est le soutien à la création, reprise et développement d'entreprises en Dordogne en :

- consentant des prêts d'honneur : 11 000 € par projet en moyenne,
- mettant en place un parrainage des créateurs par des chefs d'entreprises confirmés.

Activités 2023 : Sur notre territoire, 931 099€ ont été accordés en prêts d'honneur à taux zéro à 77 entreprises permettant ainsi la création ou le maintien de 235 emplois.

Que depuis 2023, l'association Initiative Périgord gère le fonds de prêt mis en place par le Grand Périgueux dans le cadre de la crise Covid. Ce fonds étant réabondé depuis 2020 par les remboursements des entreprises aidées, il continue à soutenir des entreprises ayant des difficultés en lien avec les hausses du taux des crédits bancaires et resserrement de leur accès, les hausses de l'énergie et des matières premières.

Qu'il est proposé de renouveler l'adhésion à Initiatives Périgord et d'augmenter celle sur la partie fonctionnement pour la gestion de ce fonds :

- une participation de 7 500 euros destiné à abonder le fonds d'intervention
- de 10 000 euros pour les frais de fonctionnement
- et de 350 € pour la cotisation.

7. Périgord développement

Considérant que Périgord Développement est une association créée en 2005 pour détecter des projets de développement économique exogènes et l'implantation d'activités économiques en Dordogne notamment par le biais de participation à différents salons nationaux.

Que parallèlement à ces manifestations, Périgord Développement gère le dispositif Rhesonne (bourse d'offre d'emploi à destination des conjoints des nouveaux collaborateurs), Bourse des locaux vacants , création de clip vidéo pour promouvoir notre territoire, ...

Que les membres de cette structure sont le Conseil régional, le Conseil départemental, les 3 chambres consulaires et 14 structures intercommunales, dont la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux.

Qu'il est proposé de renouveler l'adhésion annuelle pour un montant de 15 000 €, la participation du Grand Périgueux s'alignant ainsi sur la participation du conseil Départemental.

8. FRENCH TECH PERIGORD VALLEY

Considérant que créée en février 2021 sous l'impulsion du Grand Périgueux et du partenaire le Conseil Départemental, accompagnés par la Chambre Économique, la CAB et le Syndicat Mixte Périgord Numérique, l'association French Tech Périgord Valley développe son champ d'action et ses activités autour d'un programme opérationnel porté par les entreprises, des start ups du

territoire, des associations ou encore des structures d'aide à la pépinière Cap@cités.

Que cette communauté souhaite donner de la visibilité à leurs activités, attirer des startups, de nouvelles compétences sur l'innovation et contribuer à l'attractivité du territoire grâce à l'obtention du label French Tech.

Qu'il est proposé de renouveler pour une dernière année dans le cadre de la phase d'amorçage la subvention à hauteur de 20 000€. En 2025 le montant sera déterminé au vu du plan d'action.

9. Fédération Nationale des agences d'attractivité, de développement et d'innovation (CNER)

Considérant que depuis sa création, en 1952, le CNER remplit une double fonction de fédération nationale des agences de développement économiques et de lieu de réunion des professionnels du développement économique territorial et de l'aménagement du territoire.

Qu'il aide les collectivités à répondre aux questions d'attractivité de leurs territoires en leurs permettant de :

- * Disposer d'éléments clés sur le développement économique et l'attractivité de leur territoire
- * Bénéficier de toute l'actualité du secteur
- * Échanger avec d'autres professionnels d'autres territoires
- * Se former, ...

Qu'il travaille en partenariat avec la Banque des territoires, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Qu'il est proposé d'adhérer à ce club pour un montant annuel de 5 000 €.

10. Incubateur H24

Considérant que l'incubateur H24, créé en 2019, développe son activité en lien étroit avec les TPE-PME et les institutions majeures de Dordogne :

- en accompagnant dans leur développement de jeunes entreprises
- en facilitant l'expérimentation en milieu rural
- en stimulant et diffusant l'innovation

Qu'il poursuit ainsi 3 ambitions :

- Proposer un accompagnement aux porteurs de projets et entrepreneurs innovants
- Proposer une offre d'accompagnement aux TPE-PME dans leur démarche d'innovation
- Encourager et/ou développer des démarches collaboratives et partenariales au sein de projets innovants.

Que dans le cadre de la montée en puissance de la Pépinière Cap@cité, de la création de l'association Digital Valley et de la volonté du Grand Périgueux d'aider l'entrepreneuriat innovant un partenariat avec l'incubateur sera mis en place.

Qu'il est proposé une subvention annuelle de 5 000€.

STRUCTURE	BASE	MONTANT
-----------	------	---------

Aquitaine Développement Innovation (ADI)	Cotisation	
Club d'entreprise Interface	Subvention	11 000€
Club Entreprise Péri Ouest	Subvention	7 200€
Club Dynamique Entreprise de Cr��@vall��e	Subvention	7 200€
France Active	Subvention	5 000€
GRAPE	Adh��sion	500€
Initiatives P��rigord	Subvention	17 500€
Initiatives P��rigord	Adh��sion	350€
Maison de l'Aquitaine	Adh��sion	5 000€
French Tech P��rigord Valley	Subvention	20 000€
CNER	Adh��sion	5 000€
P��rigord D��veloppement	Adh��sion	15 000€
Incubateur H24	Subvention	5 000€
TOTAL		108 750€

Qu'il est donc proposé, pour 2024, d'accorder une participation financière du Grand P  rigueux aux différentes associations citées ci-dessus pour un montant total de 108 750€, (112 250 € en 2023)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APR  S EN AVOIR D  LIB  R   :

- D  cide l'octroi pour l'ann  e 2024 de la contribution financi  re du Grand P  rigueux aux structures cit  es ;
- Autorise Monsieur le Pr  sident    signer tous les documents relatifs    la participation financi  re du Grand P  rigueux    ces structures.

Adopt  e    l'unanimit  .

D��lib��ration publi��e le 22/10/2024	Pour extrait conforme
D��lib��ration certifi��e ex��cutoire �� compter du 22/10/2024	P��rigueux, le 22/10/2024
Le secr��taire de s��ance Christian LECOMTE	Le Pr��sident Jacques AUZOU

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20240926-DD2024_104-DE

DD2024_104
S²LO